



*Signataire : Michael Andersen*

*Date de dépôt : 29 mai 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Conseil d'administration des institutions de droit public**

Ces institutions sont des entités publiques ou parapubliques qui exercent des fonctions qui servent l'intérêt général. Ces institutions sont essentielles au bon fonctionnement de la société genevoise et sont généralement financées par des fonds publics, bien qu'elles puissent aussi générer leurs propres revenus par la prestation de services. Elles jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques publiques et la fourniture de services aux citoyens.

Mes questions concernent l'ensemble des entités mentionnées sous l'article 3 LOIDP et sont les suivantes :

- 1. Quel a été le coût financier des différents conseils d'administration en 2023 (rémunération fixe, séances du conseil, séances du bureau, séances des sous-commissions, séance de la CAFI pour les fondations immobilières, sous-commissions thématiques de la CAFI) ?*
- 2. Combien de fois ces conseils et sous-commissions se sont-ils réunis en 2023 et depuis le début de l'année 2024 (depuis les changements des présidences) ?*
- 3. Combien y a-t-il de sous-commissions qui émanent de chacun de ces conseils ?*
- 4. Quelle est la composition des membres des bureaux actuels de ces conseils et par qui ces personnes ont-elles été nommées dans ces conseils (nommées par le Conseil d'Etat, nommées par le Grand Conseil, nommées par l'ACG, etc.) ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.